

/FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-80 du 02 Avril 1996

Portant nomination du Directeur du
Fonds d'Aide à la Culture et aux
Loisirs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- VU le Décret N° 92-242 du 24 Avril 1992 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et des Communications ;
- LE Conseil des ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996 ;

D E C R E T E :

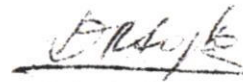
Article 1er. - Est nommé Directeur du Fonds d'Aide à la Culture et aux Loisirs Monsieur Mathias A. LABINTAN, Administrateur des Banques et Institutions Financières.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



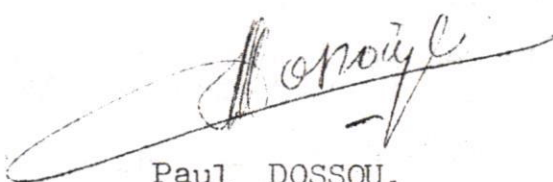
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre de la Culture
et des Communications,

Le Ministre des Finances,



Félicienne Sophie GUINIKOUKOU.-



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC SGG 4 MF-MCC 8 AUTRES
MINISTERES 18 DGBN-DGTCP-CF-DGID 4 GCONB 1 DCCT-INSAE-BCP-DPE 4 UNB-
FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1.-